



Enregistrement de voix dans la rue

Par **Raphaël**, le **05/08/2010 à 18:26**

Bonjour,

Je suis compositeur en électroacoustique.

J'ai un enregistreur numérique (Tascam DR-100) avec lequel j'enregistre des sons pour ensuite les remanier et en faire de la musique acousmatique.

Outre le fait d'enregistrer des bruits de porte, des moteurs de camions, le métro ou des sons d'instruments, je peux aussi enregistrer des bribes de conversations des gens dans la rue (du clochard au chef d'entreprise en passant par le vendeur de ticket ou le teenager en cavale).

J'ai pris connaissance de l'article 226-1 du code pénal.

Néanmoins je continue à penser qu'il m'est tout de même permis de prendre sur le vif la voix des gens qui sont à côté de moi.

Voici quelques points qui viennent préciser ma situation:

- 1) je tiens l'enregistreur dans la main, il est visible.
- 2) pour mieux saisir la spontanéité et l'authenticité des paroles il faut d'abord que l'enregistrement soit fait à leur insu. C'est au moment de se retourner ou au moment où je les dépasse qu'ils peuvent me voir avec mon enregistreur. Sans cela, leur attention détournée détruit toute chance de fraîcheur de parole.
- 3) parfois j'enregistre des rires, des paroles en langue étrangère ou des paroles inintelligibles du fait de leur trop peu de volume.
- 4) parfois la phrase est claire et distincte mais alors elle ne constitue pas une conversation mais plutôt une information.
- 5) une fois les paroles réutilisées sur l'ordinateur, mises sur cd, écoutées en public (je suis encore étudiant au conservatoire) personne ne pourra venir me porter plainte et prouver leur appartenance.
- 6) si la voix est à fortiori modifiée, filtrée, déformée et fragmentée, ce n'est plus de la voix au

sens premier du terme.

Je vous demande de bien vouloir réagir à mes propos dans la mesure du possible et de me dire si il y a infraction ou non, dans quels cas et jusqu'où.

Par exemple à propos de l'article 226-1 je voudrais savoir ce qu'on entend par "à titre privé et confidentiel"

Mes remerciements.

Raphaël